



Bulletin de liaison
du Groupe de
Travail Climat-REDD
de la Société civile
de la RDC

GTCR INFO

**Publication de deux
arrêtés de nomination des
membres du Comité
National et Comité
Interministériel REDD**

P.3

Bulletin d'informations du Groupe de Travail Climat-REDD - N° 00- Juillet 2010

INFOS NEWS

Le GTCR recommande la révision de la Proposition de protocole de validation

Le GTCR a vivement critiqué le document de la FAO sur les moteurs de la déforestation en RDC qui ne tient pas compte des analyses et autres études produites sur cette question. Aussi, la Proposition de protocole de validation pour l'analyse quantitative des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en RDC, produite par l'Université de Louvain omét, selon le GTCR, le volet qualitatif de la question en se basant sur les images de la télédétection de 2000-2005. Ce protocole responsabilise seulement les communautés locales sans rien dire sur l'exploitation industrielle du bois et l'exploitation minière. Pour le GTCR, seules la consultation et les descentes sur terrain peuvent offrir des données qualitatives sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts de la RDC. Ainsi le GTCR recommande carrément que la Proposition de protocole de l'Université de Louvain soit revue■

Le GTCR a participé à l'atelier de l'IFC à Dakar



L'IFC a initié le processus de révision et de mise à jour de son cadre de viabilité. La politique de viabilité sociale et environnementale définit la responsabilité de l'IFC en matière d'appui aux résultats des projets en partenariat avec les clients, tandis que les normes de performances définissent les rôles et responsabilités des clients dans la gestion de leurs projets ainsi que les critères à remplir pour recevoir et conserver le soutien de l'IFC. Dans le cadre du processus de réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts, la RDC bénéficie de plusieurs projets pilotes financés en partie par la Banque Mondiale et d'ici 2011, l'IFC attend d'initier en RDC des projets avec les privés dans le cadre de réduction de la pauvreté■

**Le GTCR soutient la décision du Gouverneur
de l'Equateur interdisant l'évacuation du bois
coupé dans sa province sans signature d'un
cahier de charge renégocié**

Lire en
page 4



**Le ministère de l'Environnement,
Conservation de la Nature et Tourisme
organise l'Université d'été pour la REDD**

P.2

Le ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme organise l'Université d'été pour la REDD en RDC



Le plan national de préparation à la REDD+ pour la période 2010-2012 est finalisé. Dans ce cadre, la Coordination Nationale REDD renforce ses effectifs pour assurer ses fonctions de manière efficace pendant la phase de mise en œuvre. De même, un nombre grandissant de parties prenantes monte en puissance sur ce thème, à l'image de la mise en place des Comités National et Interministériel, des efforts de structuration de la société civile ou encore de la préparation des Groupes de Coordination thématique. Un séminaire de mise à niveau complet a ainsi été élaboré pour permettre d'alimenter les efforts de montée en compétence de chacun et les échanges entre tous.

L'Université d'été est ouverte à tous les membres du Comité National, du Comité Interministériel et de la Coordination Nationale, les points focaux REDD dans tous les ministères, les membres de l'Assemblée Nationale et de l'administration provinciale, les

enseignants et les étudiants, les membres et représentants de la société civile, du secteur privé, des ONG et des partenaires techniques et financiers internationaux, et les responsables des processus REDD+ nationaux dans les différents pays de la COMIFAC et au delà. Neuf journées de formations et d'échanges du 18 au 27 août 2010 autour des questions de changement climatique, de développement et, naturellement, de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation des forêts.

Ateliers quotidiens de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Lieu à déterminer. Un maximum de cent personnes sera admis à chaque séance, il est donc fortement recommandé aux invités de s'inscrire pour les séances auxquelles ils souhaitent assister afin de réserver leur place. Une collation et des rafraîchissements seront servis tous les jours aux invités.

Programme prévisionnel

Sous réserve de modifications, les informations détaillées sur le contenu et les intervenants de chaque atelier seront complétées prochainement

Date	Thème	Coordination
Mercredi 18 août	9h30-12h30	Changement climatique, gestion environnementale et développement durable
	13h30-16h30	Etat de l'environnement en RDC
Jeudi 19 août	9h30-12h30	Négociations internationales climat-REDD
	13h30-16h30	Focus thématique 1: La Société civile congolaise et la REDD: enjeux, axes de travail, organisation
Vendredi 20 août	9h30-12h30	Processus national REDD+, historique et réalisations
	13h30-16h30	Plan EIC et Consultations
Samedi 21 août	9h30-12h30	Constructions de la stratégie: Introduction, approche, organisation
	13h30-16h30	Focus thématique 2: La REDD+ dans la politique sectorielle de développement agricole
Lundi 23 août	9h30-12h30	Constructions de la stratégie: le volet carbone, IRV et scénario de référence
	13h30-16h30	Focus thématique 3: Finance carbone
Mardi 24 août	9h30-12h30	Constructions de la stratégie: le volet co-bénéfices services environnementaux et SESA
	13h30-16h30	Focus thématique 4: REDD+, développement local et micrefinance
Mercredi 25 août	9h30-12h30	Constructions de la stratégie: le volet légal et Institutionnel, le cadre de mise en œuvre
	13h30-16h30	Focus thématique 5: La gestion décentralisée de la REDD+
Jeudi 26 août	9h30-12h30	Projets pilotes
	13h30-16h30	Projets pilotes
Vendredi 27 août	9h30-12h30	Programmes anticipés
	13h30-16h30	Focus thématiques 6: REDD+, aménagement, usage des sols et zonage participatif

Pour chaque session, les coordonnateurs sont chargés de rassembler et de mettre en cohérence les contributions pertinentes de tous les partenaires de la REDD+ en RDC.

Pour tout renseignement: uniredd2010@yahoo.fr



Société civile, Députés provinciaux et Officiels ont participé à la Table ronde sur la sensibilisation et consultation à la REDD en RDC

Le processus REDD en RDC connaît une évolution très positive avec notamment la validation de la feuille de route RPP au Gabon. Plusieurs ateliers de consultation provinciale ont été organisés pour arriver à ce stade. Pour que le processus réussisse vraiment, la participation des parties prenantes nationales est l'une des composantes clés de cette préparation au REDD.

Les peuples autochtones et communautés locales dépendant des forêts sont aussi des acteurs essentiels à la mise en œuvre d'un régime de REDD qui se veut inclusif. En plus des questions de droits de l'homme et de justice sociale, ils devront être directement impliqués dans des efforts de conservation et d'implémentation du REDD en vue de pouvoir bénéficier directement des biens faits économiques, environnementaux et sociaux résultant de ce processus.

Grâce au rôle d'accompagnateur des communautés dévolu aux organisations membres du GTCR, des efforts considérables d'implication des communautés sont fournis et cela a permis de comprendre la nécessité d'implication des élus du peuple dans ce processus car, étant l'émanation des communautés, ils ont l'obligation d'influencer la prise en compte des intérêts de ces derniers auprès du gouvernement. Durant ces tables-rondes, l'ensemble des travaux ont tourné autour des points concernant notamment :

- Les forêts et le changement climatique,
- Les prés requis pour participer au mécanisme REDD,
- Les défis de la REDD,



Banderole déployée lors d'un atelier GTCR avec les députés provinciaux du Kasai Oriental

-Les perspectives de la société civile sur la REDD, son implication dans le processus REDD : enjeux et défis

-Le rôle des élus provinciaux dans le processus REDD,

SENSIBILISATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Ces tables rondes ont permis spécifiquement de pouvoir :

- Faire un résumé synthèse du processus REDD avec les élus du peuple ;
- Etablir un inventaire des réformes envisagées ;
- Envisager des stratégies pratiques sur la réduction des causes de la

déforestation et dégradation des forêts ;

Elaborer une stratégie provinciale de plaidoyer.

Bien plus, il a été constaté que, au-delà de leur rôle politique, les élus et les officiels provinciaux en RDC doivent aussi :

- Participer à tous les niveaux aux instances des décisions et rencontres internationales sur la REDD ;
- Approfondir leur connaissance du processus REDD en vue de défendre les intérêts des communautés dont ils sont l'émanation ;
- Pousser de l'avant les initiatives pour les réformes juridiques ;
- Initier des plaidoyers

pour limiter les concessions industrielles de bois et l'agro-industrie ;

Développer une expertise et des capacités propres ;

Développer un plan d'action et un agenda propre.

Une Stratégies de plaidoyer fut adopté entre les élus et la société civile devant tourné autour des question liées au:

- Plaidoyer pour l'électrification des différentes Provinces ;
- Utilisation d'autres techniques pour la fertilisation du sol en savane et faire usage à la mécanisation agricole ;
- Vulgariser les lois en matière forestière ;
- Sensibiliser toutes les

couches de la population au reboisement (importance de l'arbre, aspect culturel...) ;

Valoriser la journée de l'arbre par les actions concrètes ;

Vulgariser et intensifier l'agroforesterie ;

Créer un cadre de concertation entre la S.C., le Gouvernement, le Parlement et les privés ;

Faire un plaidoyer pour l'application des dispositifs de texte de lois ;

Vulgariser le Code Minier et le faire appliquer / Réhabilitation de l'environnement.

Plusieurs provinces ont été ciblée dont le Kasai Oriental, le Kasai occidentale, l'équateur, le Katanga, le Bandundu■

Participation du GTCR au processus de préparation de la REDD

Le groupe de travail a contribué significativement aux échanges qui ont conduit à l'élaboration de la monture finale du RPP. Ces avancés présente beaucoup d'intérêt pour la société civile surtout pour sa participation au MRV, cette participation de la société civile au MRV garantira la mise en œuvre de l'approche de cartographie participative. En outre

étant donné que dans le cadre du RPP il est prévu le développement de certain projet pilotes qui permettrons de tester un ensemble des programmes qui contribuerons à l'élaboration de la stratégie nationale. La société civile à travers le GTCR tient à développer un projet pilote propre qui permettra à la société civile d'avoir une expérience qui dans la mesure du

possible pourra être extrapolé au niveau nationale. C'est dans ce contexte qu'une équipe du GTCR-RRN (Me Espoir et Barth BOIKA) a effectuer une mission exploratoire INONGO en vue d'évaluer les possibilités de développement d'un projet pilote REDD dans cette Zone. Hormis les différents renseignements et information essentiel récoltés sur

ce site d'INONGO qui d'ailleurs avait déjà fait l'objet de cartographie dans le cadre du RRN, le point de vue des exploitant forestiers recueillis dans cette zone ont permis aux acteurs de la société civile en charge de la prospection de comprendre la nécessité d'étendre et renforcer les activités de sensibilisation afin de permettre aux acteurs du secteurs

privés de comprendre et d'avoir l'information de base par rapport à ce qui se passe au niveau internationale et nationale dans le cadre du processus REDD. Cette mission de prospection du site d'INONGO du 9 juillet 2010 au 18 juillet 2010 a donc permise au GTCR de getter des bases solides pour le développement futur du projet pilote REDD dans le territoire d'INONGO■

Le GTCR soutient la décision du Gouverneur de l'Equateur interdisant l'évacuation du bois coupé dans sa province sans signature d'un cahier de charge renégocié

La société civile environnementale salue la décision N° 2010/053/CAB/PROGOU/EQ/CJS/LM/2010 du 03 juillet 2010 du Gouverneur de province de l'Equateur portant interdiction d'évacuation du bois coupé dans la province de l'Equateur sans signature d'un cahier de charge renégocié.

La société civile environnementale rappelle que la RD Congo s'est doté d'instruments juridiques pour assurer tant soit peu la bonne gestion des forêts.

Il s'agit du Code forestier, de l'Arrêté portant moratoire sur les nouvelles allocations des concessions forestières. Un processus de revue légale a abouti à l'annulation des titres par la commission interministérielle. Mais vu les failles de gouvernance traduites par l'incapacité de l'administration à contrôler sérieusement l'industrie du bois, on assiste au repêchage illégitime de certains titres pourtant déclarés non convertibles.

La RDC est aujourd'hui engagée dans le processus de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, REDD en sigle. Ce qui constitue une avancée dans les efforts de gestion durable des forêts. REDD étant une alternative à l'exploitation industrielle du bois et un plan national de préparation est déjà en application.

Signalons qu'en juin 2010, le Ministre de l'Environnement, Conservation de la nature et tourisme a publié l'Arrêté 023/CAB/MIN/ECN-T/28/JEB/10 fixant le modèle d'accord constituant la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière en RDC. Cet Arrêté qui définit clairement les domaines d'intervention des concessionnaires vis-à-vis des communautés locales et peuples autochtones constitue une opportunité pour leur permettre de bénéficier des produits découlant de l'exploitation forestière.

En plus, des centaines de nouveaux contrats couvrant une superficie de plus de quinze millions d'hectares de forêts ont été signés en faveur des sociétés forestières et ce en violation du moratoire sur l'octroi de nouvelles allocations forestières en RDC.

Différents rapports de terrain des ONG et des gouvernements provinciaux ont établi qu'aucun exploitant n'a présenté un plan d'aménagement conformément à l'article 76 du Code forestier.

La société civile est aujourd'hui satisfaite de la décision du Gouverneur de l'Equateur et réitère sa demande adressée au pouvoir judiciaire à initier des poursuites à l'encontre de tout exploitant forestier qui n'appliquerait pas les résolutions de la Commission interministérielle par des coupes illégales de bois ; et au Parlement, de s'assurer de l'application stricte de la loi n° 011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier en République Démocratique du Congo.

La société civile environnementale profite de l'occasion pour rappeler les éléments ci après :

- L'urgence et la nécessité du zonage participatif qui doit être considéré comme un préalable à toute attribution de concession ;

- la nécessité de clarifier le régime foncier coutumier et les droits de propriété des terres des communautés locales et peuples autochtones ;

- le maintien du moratoire est une nécessité impérieuse étant donné que l'exploitation industrielle du bois n'a ni contribué à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et peuple autochtones, ni participé au budget de l'Etat de manière significative.

De tout ce qui précède, la société civile environnementale félicite et soutient le Gouverneur de province de l'Equateur et encourage les autres gouverneurs à lui emboîter les pas pour que finalement triomphent les droits des peuples autochtones et des communautés locales pour le développement de la RDC. Ce qui donnerait une opportunité à la RDC de développer sa stratégie nationale REDD d'ici 2012 pour une gestion durable de ressources forestières au bénéfice des communautés locales et peuples autochtones. La société civile environnementale, par ce communiqué, invite le gouvernement central à favoriser la libre administration des provinces et éviter toutes formes de trafic d'influence.

Fait à Kinshasa, le 16 Juillet 2010

Nomination des membres du Comité National et du Comité Interministériel REDD

C'est depuis le 20 juin 2010 que le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme a nommé les personnes devant faire partie des Comité National et Comité Interministériel REDD. Ci-après, les noms de différents membres :

MEMBRES DU COMITÉ NATIONAL DU PROCESSUS REDD

- | | | |
|--|--|---|
| 1. Mr. Albert LIKUNDE LI-BOTAYI, Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature: Président; | 6. Mr Sébastien MALELE MBALA, Directeur de la Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers du Secrétariat Général à l'Environnement et Conservation de la Nature : Membre; | 10. Mr. Didi KAPUPU DIWA, Président de la Ligue Nationale des Pygmées du Congo (L1NAPYCO), Représentant des Peuples Autochtones: Membre; |
| 2. Mr. Vincent KASULU SEYAMAKONGA, Directeur du Développement Durable du Secrétariat Général à l'Environnement et Conservation de la Nature: Rapporteur; | 7. Mr. LUSAMBULULWAKAMONA, Conseiller du Ministre de la Décentralisation chargé de Conception et Elaboration des Plans d'Aménagement du Territoire, Délégué du Ministère de la Décentralisation: Membre; | 11. Mme. Adolphine MULEY, Membre de la Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA), Représentante des ONGs de genre et/ou d'études sur le développement: Membre; |
| 3. Mr. Hubert Ali RAMAZANI, Secrétaire Général à l'Agriculture, Pêche et Élevage, Délégué du Ministère de l'Agriculture: Membre; | 8. Mr. Bienvenu NGOY, Coordonnateur National du Groupe Technique Forêt (GTF), Président du Forum National CEFDHAC, Représentant des ONGs opérant dans le secteur de l'environnement et du développement rural: Membre; | 12. Mr. Gabriel MOLA MOTYA, Président de la FIB, Représentant de la Fédération des Industriels du Bois (FIB) : Membre; |
| 4. Mr. Barthélemy MULOHE NTUMBA, Conseiller au Collège chargé des Affaires Foncières et Environnement de la Présidence de la République, Délégué du Cabinet du Président de la République: Membre; | 9. Mr. Barthélemy BOIKA, Expert en cartographie du Réseau Ressources Naturelles (RRN), Représentant des communautés forestières: Membre; | 13. Mr. Honoré NJIBIKILA NKONKA KENABANTU, Directeur Economique et Fiscal à la FEC, Représentant de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) : Membre; |
| 5. Mr. Nicolas TABA KALULU, Conseiller Principal du Premier Ministre au Collège Technique et Ressources Naturelles, Délégué du Cabinet du Premier Ministre: Membre; | | 14. Mr. Jean Albert MBIKAYI NKONKO, S: Délégué de l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA) : Membre. |

MEMBRES DU COMITE INTERMINISTERIEL DU COMITE REDD

- | | | |
|--|---|---|
| 1. Mr. Frédéric DJENGO BOSULU: Délégué du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme : Président; | 4. Mr. Yvon TSHILUMBA: Délégué du Ministère de l'Urbanisme et Habitat: Membre; | 7. Mr BONGISA BONYELE, Délégué du ministère des Finances : membre ; |
| 2. Mr Désiré YALULU LAMPES, Délégué du ministère de l'Agriculture : membre ; | 5. Mr. Albert KALONGA BANTU: Délégué du Ministère de Développement Rural: Membre; | 8. Mme Viviane BINTU NYEMBO: Délégué du Ministère des Mines: Membre; |
| 3. Mr. Andy LUVWEZOMAKIONA : Délégué du Ministère des Affaires Foncières: Membre; | 6. Mr Désiré BUJIRIRI NFUNE, Délégué du ministère du Plan : membre ; | 9. Mr. Ferdinand BADILA LUILAMO: Délégué du Ministère de l'Énergie: Membre. |

Le GTCR en un trait !

Le GROUPE DE TRAVAIL CLIMAT REDD (GTCR) de la Société civile est un cadre qui regroupe les ONGs et réseaux de la Société civile œuvrant dans le domaine du changement climatique et la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts. Le GTCR regroupe les confessions religieuses, les ONGs de défense et promotion des droits des humains, les associations des communautés locales et peuples autochtones, les syndicats...

Dans son programme, il a pour mission de coordonner et renforcer les capacités de ses membres sur le processus REDD et le changement climatique.

Pour ce faire, le GTCR veille à l'implication des communautés locales et peuples autochtones dans le processus REDD afin de garantir leur participation et la prise en compte de leurs droits y compris le respect du principe de consentement libre préalable et informé.